

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept octobre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation :
30/09/2022

Nombre de délégués en
exercice : **38**

Nombre de délégués
présents et pouvoirs :

- Titulaires : **22**
- Suppléants : **1**
- Pouvoirs : **5**

Nombre de votants : **28**

Délégués titulaires présents : Mesdames et Messieurs Nicolas GUILLAUME, Pascal RENOUF, Michel LHULLIER (Villedieu Intercom) ; Corinne CLEMENT, Hubert GUILLOTTE (CC Coutances Mer et Bocage) ; Marie-Agnès HEROUT, Chantal LELAVECHEF (CC Baie du Cotentin) ; Christophe GILLES, Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Eric FOLLAIN, Jacques CLAIRAUX, Dominique QUINETTE, Laurent PIEN, Pascal LANGLOIS, Jean-Yves LETESSIER, Evelyne MASSICOT, Philippe BRIARD, Jérôme VIRLOUVET, Morgane BUISSON, Sylvie LEBLOND, Valentin GOETHALS, Patrick SIMON, (Saint-Lô Agglo).

Délégués suppléants présents : M. David LAURENT, suppléant de Mme Aurélie GIGAN (CC Coutances Mer et Bocage)

Pouvoirs : Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Samuel PACEY a donné pouvoir à M. Nicolas GUILLAUME (Villedieu Intercom) ; M. Charly VARIN a donné pouvoir à M. Laurent PIEN ; M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Céline LAUTOUR a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès HEROUT (CC Baie du Cotentin)

Délégués excusés : Mesdames et Messieurs, Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT, Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; Loïc RENIMEL, Nicole GODARD, Denis LECLUZE, Lydie BROTON, Antoine AUBRY, Claude JAVALET (Saint-Lô Agglo) ; Jean LE BEHOT, (Villedieu Intercom) ;

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du comité syndical. M. Valentin GOETHALS a été désigné pour remplir cette fonction.

DEL-2022-43 : Adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2022-xxxx du 7 Octobre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1^{er} Janvier 2023,

Considérant qu'à compter du 1^{er} Janvier 2023, dans le cadre de la M57, il convient d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier, et que celui-ci doit :

- Fixer les règles de gestion applicables au syndicat
- Définir les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement,

- Définir les modalités d'information du Comité Syndical sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice,

Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier a vocation à servir de document de référence pour l'ensemble des questionnements budgétaires et comptables émanant des différents acteurs (agents et élus) du syndicat dans l'exercice de leurs missions respectives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical adopte le Règlement Budgétaire et Financier du syndicat mixte du Point Fort tel qu'il est présenté en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance,
Le 7 octobre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Valentin GOETHALS

Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le **13 OCT. 2022**

Mis en ligne le : **13 OCT. 2022**